

Association de communes pour la gestion des eaux des bassins versants de la Sonnaz et de la Crausaz Gemeindeverband für das Einzugsgebiet der Sonnaz und der Crausaz

PROCÈS – VERBAL de l'assemblée des délégués de l'AESC du 31 mars 2021, à Lentigny

Présidence: M. Martin Moosmann

Membres du comité : Mme Eliane Dévaud-Sciboz

M. Gabriel Litzistorf Belfaux Mme Chantal Angéloz Corminboeuf M. Daniel Aeschlimann Courtepin M. Marcel Tortorella Givisiez M Manfred Bäriswyl Gurmels M. Thomas Chappuis, vice-président La Brillaz

Avry

Prez

Mme Aleksandra Bjedov

Exploitants: M. Jean-Marc Kolly

M. Pascal Lottaz

Secrétaire : **Mme Chantal Sottas**

M. Norbert Wicht SEGC:

M. Pedro Ferreira **MICARNA**:

Voix représentées :

Communes membres	Délégué (e) présent (e)	Nombre de voix
Avry	M. Christian Hofmann	2
Belfaux	M. Marc Lüthi	3
Corminboeuf	M. André Bruderer	3
Courtepin	M. Mario Wüthrich	5
Givisiez	M. Vladimir Colella	3
Gurmels	M. Beat Meuwly	2
La Brillaz	M. Daniel Terrapon	2
La Sonnaz	M Denis Grandgirard	2
Misery-Courtion	M. Alexandre Ratzé	2
Prez	M. Pierre Bovet	2
Communes présentes 10 / 10 Total des voix représentées 26 /26		

Station d'épuration des eaux

STEP

Route de la Station d'épuration 8 1783 Pensier

Tél. 026 / 684 34 13

e-mail: step.pensier@bluewin.ch

www.steppensier.ch

AESC Secrétariat Chantal SOTTAS Imp. des Merles 1 1782 Lossy

Tél.: 026 / 475 12 12

e-mail: secretariat@steppensierch

Scrutateurs nommés : M. Mario Wüthrich et M. Vladimir Colella

Excusés:

M. Jean-Yves Garreau, membre CD Misery-Courtion

M. Olivier Pompini, SEn

M. Pierre-André Imhof, Micarna

1. Accueil et nomination des scrutateurs

Au nom du comité de direction, **M. le Président** souhaite la bienvenue aux délégués à cette assemblée des délégués ordinaire de l'AESC. Le comité a jugé important de tenir cette assemblée en présentiel au vu de l'avancement du projet AESC 2040.

Dispositions COVID: Nous vous remercions de bien vouloir compléter le feuillet figurant sur vos chaises. Ces documents seront détruits après 15 jours. Il est bien clair que si quelqu'un d'entre vous aurait des symptômes durant ce laps de temps, il est prié de s'annoncer. Cette assemblée a été autorisée par la préfecture en vertu du concept de protection qui leur a été soumis.

- **M.** le Président remercie la commune de La Brillaz pour la mise à disposition des infrastructures et passe la parole à **M. Daniel Terrapon**, syndic de la commune de céans.
- **M. le Syndic** souhaite, au nom du Conseil communal et des citoyens et citoyennes de La Brillaz, la bienvenue à tous dans cette salle polyvalente. La commune de La Brillaz est âgée de 20 ans, commune fusionnée au 1^{er} janvier 2001 comprenant 3 villages Onnens, Lovens et Lentigny. Actuellement, quasiment les 2'100 habitants de La Brillaz sont connectés sur la Step de Pensier. Il souhaite une très bonne assemblée à tous et souligne le regret de ne pas pouvoir offrir autre chose que de l'eau et de ne pas pouvoir clore cette assemblée, dernière de la législature, par une agape digne de ce nom.

Mais, M. Thomas Chappuis, présent lors de la prochaine législature aura certainement à cœur de vous réinviter à La Brillaz et ainsi pouvoir vous offrir cette agape.

M. le **Président** remercie M. le Syndic pour son message. Il salue de manière particulière les exploitants présents MM. Jean-Marc Kolly et Pascal Lottaz, Mme Chantal Sottas, secrétaire-caissière ainsi que M. Norbert Wicht, notre ingénieur.

Conformément à l'article 3 du règlement d'exécution de la loi sur les communes, les débats peuvent être enregistrés afin de faciliter la rédaction du procès-verbal. Après approbation, définitive du procès-verbal, l'enregistrement sera effacé. Lors de votre intervention, nous vous prions de bien vouloir mentionner votre nom ainsi que la commune que vous représentez en vue également de faciliter la rédaction du procès-verbal.

M. le Président nomme les scrutateurs suivants : M. Mario Wüthrich et M. Vladimir Colella II énumère le nombre de voix de chaque commune et remercie les scrutateurs de leur collaboration.

Cette assemblée a été convoquée par insertion dans la feuille officielle n° 11 du 19.03.2021 ainsi que par convocation aux communes membres en date du 10.03.2021.

Aucune objection n'est soulevée quant au mode de convocation, l'assemblée des délégués peut donc valablement délibérer.

2. Procès-verbal de l'assemblée des délégués du 30 novembre 2020

Le procès-verbal du 30 novembre 2020 est approuvé à l'unanimité des membres présents avec les remerciements d'usage à son auteur.

3. Comptes et rapport de gestion de l'exercice 2020

- Présentation
- Rapport de l'organe de révision
- Vote et décharge

Chaque participant a reçu les commentaires des comptes dans le rapport de gestion.

M. le Président passe en revue les comptes de fonctionnements et d'investissements en y ajoutant quelques informations supplémentaires.

Une erreur s'est glissée au bilan, le montant de l'actif du bilan n'est pas correct. Cette erreur a été corrigée et le bilan rectifié figure sur le site internet www.steppensier.ch

Le rapport de l'organe de révision propose aux délégués d'approuver les comptes 2020 tels que présentés.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président passe aux votes :

Que celles et ceux qui approuvent les comptes tels que présentés sont priés de lever leur carte de vote.

Les comptes 2020 tels que présentés sont approuvés à l'unanimité et décharge est donnée aux organes responsables.

M. le Président remercie les délégués pour leur confiance.

Rapport de gestion : informations générales et commentaires sur les comptes 2020.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président passe aux votes :

Le rapport de gestion est approuvé à l'unanimité.

M. le Président adresse ses remerciements aux exploitants et à la secrétaire pour la rédaction de ce rapport.

4. AESC 2040 – avancement des travaux

M. le Président est très heureux de pouvoir informer les délégués de ce projet lors d'une assemblée en présentiel. Les délégués ont certainement déjà été informés par les membres du comité sur les avancements de ce projet. M. le Président adresse ses chaleureux remerciements à M. Norbert Wicht pour le travail effectué dans le cadre de ce projet et pour son enthousiasme à le mener à bien.

Il rappelle les buts du projet :

- Augmentation de la capacité de traitement des eaux usées de la Step de 30'000 à 50'000 équivalents habitants.
- Réalisation du traitement des micropolluants.
- Traitement et valorisation des boues de la Micarna.
- Respect des nouvelles normes de rejets
- **M. le Président** présente le projet AESC 2040 au moyen d'une projection (jointe au présent procès-verbal) en y ajoutant quelques commentaires.
- **M. Mario Wüthrich**, délégué de la commune de Courtepin demande quel est, actuellement, le nombre d'habitants raccordés ?
- M. Norbert Wicht répond qu'actuellement nous sommes à environ 22'500, avec une projection pour 2024 d'atteindre les 24'000 requis ; au plus tard en 2025/2026, les conditions

devraient être remplies. Nous avons jusqu'en 2027 pour présenter le décompte final de l'installation des micropolluants.

- **M. Pierre Bovet**, délégué de la commune de Prez souhaite savoir si les habitants de Corserey sont déjà comptés ?
- **M. Norbert Wicht** précise qu'actuellement, ils ne sont pas encore comptés étant donné qu'ils ne sont pas encore raccordés. Par contre, ils sont comptés dans la projection future.
- **M. le Président** revient sur l'adjudication des travaux et souligne que le fait d'avoir la même entreprise pour les travaux est plutôt un avantage.

La tabelle d'attributions a démontré qu'Alpha Wassertechnik AG obtenait le plus de points. Cette attribution est évidemment faite sous réserve de l'approbation du montant des investissements, de la votation populaire ainsi que de l'obtention du permis de construire.

Concernant la valorisation de l'énergie, nous avons eu à plusieurs reprises de bonnes discussions avec Micarna pour la valorisation de leurs boues.

Il y aura lieu de se poser la question s'il n'est pas plus rentable de valoriser le biogaz plutôt que l'énergie électrique. Diverses possibilités ont été émises concernant la valorisation du biogaz et ainsi valoriser le plus possible l'énergie produite.

Il est dans l'intérêt des communes membres que l'AESC puisse vendre cette énergie car cette option diminue les frais d'exploitation des communes.

Le montant de l'investissement sera emprunté par l'AESC et les communes supporteront les intérêts et les amortissements y relatifs.

Pour information, une nouvelle station d'épuration va être construite à Montilier, STEP-Seeland-Sud, pour un montant de CHF 62 millions.

Pour l'agrandissement de notre step, le montant devrait se situer en dessous de ce chiffre.

- **M. Daniel Terrapon**, délégué de la commune de La Brillaz questionne sur le référendum obligatoire concernant le montant du projet.
- M. le Président précise qu'il a prévu de revenir sur ce sujet dans les divers.
- M. Denis Grandgirard, délégué de la commune de La Sonnaz, a deux questions à poser :
- 1. Il revient sur l'achat du terrain appartenant à Antiglio, terrain actuellement en zone agricole et demande quelle est la marge de manœuvre concernant l'achat de ce terrain.
- 2. Les équipements électromécaniques ont été évoqués, mais qu'en est-il du génie civil, soit la construction du bâtiment ?
- **M. le Président** explique que ce terrain va être mis en zone d'intérêt général et qu'il a été convenu d'un prix d'achat de CHF 70.00/m².
- **M. Norbert Wicht** informe que l'objectif du comité de direction était de lancer les appels d'offres pour les équipements électromécaniques étant donné que le choix de ces équipements définissait les dimensions du génie civil. On voulait finaliser le projet le plus précisément possible afin, que, lorsqu'on accèdera à la procédure de demande de permis de construire, on sache ce que l'on veut réaliser. En ayant défini les équipements électromécaniques et en même temps le génie civil, cela permettra à la fin de l'année, après avoir voté le crédit d'investissement, de lancer les appels d'offres au niveau des travaux de génie civil, béton armé, terrassement, etc. Aujourd'hui, nous nous sommes juste limités à définir les entreprises qui seront en charge de fournir ces équipements électromécaniques pour affiner notre projet et arriver aux dimensions quasi définitives.

5. Divers

- Le comité a décidé d'engager M. Julien Biolley, habitant de Belfaux, au 1^{er} juillet 2021 comme nouveau collaborateur de la Step.
- La prochaine assemblée des délégués est prévue le 26 mai 2021, suite aux élections communales. Un courrier sera envoyé aux communes afin qu'elles proposent leur membre du comité. Les communes auront également la possibilité de proposer un membre pour la commission financière, cette commission entrera en fonction au 1^{er} janvier 2022, mais sera déjà active pour le budget 2022.
 - Cette commission ne sera pas encore en fonction lors du vote du crédit d'investissement, cependant, même si la loi ne le demande pas encore, il est prévu qu'elle puisse se pencher sur le montant de ce crédit.
 - La commission financière sera composée de 3 membres. Après contact avec le SCom, la conseillère juridique nous a confirmé que les membres de la commission financière doivent être composés des membres du législatif, donc issus de l'assemblée des délégués. Les communes désignent leur délégué.
- Le référendum obligatoire, soumis à la double majorité, soit des votants et des communes, aura lieu le 26.09.2021. D'ores et déjà, le calendrier a été établi. L'AESC se charge de la préparation de cette votation.
- Quelques dates importantes des précisions vous parviendront en temps utiles :

 14.05.2021 : désignation par les communes des membres du comité et éventuellement des membres pour la commission financière.
 26.05.2021 : élection du président, du vice-président et de la secrétaire. Les membres du comité et les membres de la commission financière seront également élus lors de cette assemblée. Après consultation du comité de direction, une proposition pour ces 3 postes vous parviendra.
- Le 29.06.2021, se tiendra l'assemblée des délégués pour l'investissement AESC2040. Comme déjà mentionné, le 26.09.2021 aura lieu le référendum obligatoire et le 03.11.2021 l'assemblée des délégués pour l'approbation du budget 2022. Les séances du comité et de la commission de bâtisse sont évidemment déjà prévues.

La parole n'étant plus demandée, **M. le Président** clôt cette assemblée en remerciant ses collègues du comité pour le travail fourni durant cette année 2020 très particulière et également en ce début d'année 2021. Il adresse également des remerciements aux exploitants pour le travail fourni tous les jours pour nos communes et il précise qu'ils sont seulement trois personnes à œuvrer. Un merci aussi à la secrétaire pour son travail et au vice-président M. Thomas Chappuis, pour son appui et ses compétences.

Un merci encore à la commune de La Brillaz pour la mise à disposition de la salle et nous avons pris note, pour le futur, de l'agape mentionnée par M. le Syndic.

Il souhaite de bonnes fêtes de Pâques à toutes et tous, profitez et prenez soin de vous.

L'assemblée est close à 18h25.	
Le Président :	La Secrétaire :
Martin Moosmann	Chantal Sottas